

COLLECTIF

# ALERTE PACA

## CHRONIQUES DE L'ULTRA-PRÉCARITÉ EN RÉGION PACA

Observer la pauvreté, repenser les dispositifs existants  
et proposer des actions en réponse aux besoins  
des personnes les plus vulnérables

Rapport du Collectif ALERTE PACA  
Octobre 2021



Photo de couverture : © Sébastien Le Clézio / Secours Catholique - Caritas France

### **Rédacteurs et contributeurs du rapport**

- Action contre la Faim : Axelle Cuny, Arnaud Pavy
- Emmaüs Connect : Lilan Criscuolo
- Fondation Abbé Pierre : Florent Houdmon
- Les Petits Frères des Pauvres : Ludovic Leydet
- Médecins du Monde : Delphine Visentin - Tanina Ouadi
- Secours Catholique - Caritas France : Laurent Ciarabelli, Quentin De Azevedo, Romain Peray
- URIOPSS PACA et Corse : Francis Vernède

# SOMMAIRE

<b>Présentation</b> .....	4
<b>À la croisée des pauvretés en région PACA</b> .....	5
<i>Pascale : même plus 3€ pour payer le bus pour le rendez-vous de contrôle de sa situation de bénéficiaire du RSA</i> .....	6
<b>Une situation économique qui se dégrade</b> .....	7
et des ressources qui ne cessent de s'amoindrir .....	
<i>Robert, 66 ans : le 11 de chaque mois, il n'a plus rien...</i> .....	8
<b>Le non-recours</b> : un phénomène ancien et marginal qui se généralise .....	9
<i>Inès : 8 mois d'attente pour l'AME « toujours pas prête »</i> .....	10
<b>Santé</b> : un accès à la santé dégradé en période de crise sanitaire .....	11
<b>Santé mentale</b> : des souffrances invisibles pour 1 personne sur 5 et un accès insuffisant aux soins .....	13
<i>Bertrand : « Est-ce que vous, vous arrivez à vivre avec 500 euros par mois ? »</i> .....	14
<b>Alimentation</b> : des besoins qui augmentent, un modèle qui sature .....	15
<i>Adana et sa famille : « La maison est tout le temps froide parce qu'elle ne ferme pas »</i> .....	16
<b>Le logement</b> : un enjeu de santé publique .....	17
<i>Elene et Dina : quand les règles d'attribution des logements du CROUS fragilisent des étudiantes.</i> .....	18
<b>Les « jeunes »</b> : une population vulnérable et isolée .....	19
<i>Gabriel : l'école à distance sur un téléphone portable avec un accès à l'Internet par recharges</i> .....	20
<b>Fracture numérique</b> : les conséquences sociales du manque d'inclusion .....	21
<b>Préconisations</b> .....	22
<b>Conclusion générale</b> .....	27
<b>Références bibliographiques</b> .....	28

# CHRONIQUES DE L'ULTRA-PRÉCARITÉ EN RÉGION PACA

## PRÉSENTATION

Le présent rapport est issu du travail des membres du Collectif ALERTE PACA, travail qui prend appui sur un ensemble de monographies et de recherches documentaires. Les entretiens menés, non directifs, ont suivi un même fil directeur : « les confinements successifs ont-ils eu un impact sur votre situation ? ». Les personnes interrogées résident en région PACA, certaines à Marseille, lieu de concentration de la pauvreté, d'autres dans des villes avec des taux de pauvreté nettement plus faibles, telles que Cannes et Vence.

Le rapport s'appuie sur des monographies qui mettent en avant le vécu des personnes. Cette documentation de la précarité sur notre territoire permet l'émergence de chroniques qui mettent l'accent sur des problématiques telles que l'accès au logement, à la santé ou au numérique. Par la suite, les parties théoriques complètent les témoignages avec des données statistiques et scientifiques. Or, les problématiques peuvent être double pour une personne (par exemple, le témoignage d'Adana et sa famille est à la croisée des problématiques de logement et de santé) : il y a donc un lien entre les parties qualitatives de présentation et les parties théoriques dans le déroulé du rapport.

Ces monographies témoignent des difficultés rencontrées par des personnes en lien avec nos associations et collectifs. Leurs situations, souvent tendues, se sont dégradées à la suite de la crise sanitaire et sociale. Nos associations et collectifs font, depuis lors, face à une augmentation des sollicitations, ce qui nous permet d'affirmer qu'un « retour à la normale » n'est pas envisageable immédiatement.

Dans la continuité du précédent rapport du Collectif ALERTE PACA, ce travail plaide en faveur d'une meilleure connaissance de la pauvreté, notamment en donnant la parole aux personnes concernées.

**Ce second rapport conduit à l'élaboration de 8 préconisations :**

- Connaître, comprendre, analyser les pauvretés au niveau local grâce à la création d'un Observatoire des Grandes Pauvretés ;
- Coordonner pour mieux répondre aux besoins et articuler une réponse inter-acteurs institutionnels et associatifs ;
- Améliorer la réponse aux risques de pauvreté liée à l'insuffisance de droits et de ressources ;
- Améliorer la prise en compte des problématiques d'accès à la santé somatique et mentale ;
- Assurer une politique de logement digne et suffisante ;
- Assurer un accès digne à une alimentation saine, durable et de qualité pour tous ;
- Assurer une véritable inclusion numérique ;
- Favoriser une société qui inclut la jeunesse.

# À LA CROISÉE DES PAUVRETÉS EN RÉGION PACA

La lutte contre les conséquences sanitaires et sociales de la crise ne trouve pas de précédent récent. Collectifs d'habitants, associations et institutions ont œuvré ensemble, produisant des filets de sécurité inédits qui ont permis d'atténuer partiellement et temporairement les effets des confinements. Malgré cela, la pauvreté s'est renforcée sur notre territoire. Ce rapport appréhende cette dégradation en documentant la complexité de la vie de personnes en souffrance. Nous proposons notamment d'envisager la paupérisation via les monographies de Bertrand, d'Elene, de Dina, de Pascale, de Gabriel, d'Inès, de Robert ainsi que d'Adana et sa famille.

## Retour sur le premier rapport

En octobre 2020 le collectif ALERTE PACA a publié le rapport « *Ultra-précarité en région PACA* », dans lequel 35 associations appelaient à un véritable renforcement de la coordination de l'action sociale et médico-sociale. Ce travail inédit a permis de partager des constats dont celui de l'aggravation de la pauvreté du fait de l'intensification et l'accumulation des problématiques percutant les publics anciens et nouveaux des dispositifs d'assistance. Nous notions également une amélioration de la coordination avec les pouvoirs publics. Cependant, force est de constater que la crise perdure. La constante augmentation des files d'attente devant les dispositifs d'aide alimentaire et des tonnages de denrées distribuées en attestent.

Endiguer les effets à long terme d'une crise sanitaire qui s'est muée en crise sociale, nécessite d'apprécier les façons dont elle affecte les personnes vulnérables et précaires. Le repérage des catégories les plus durement touchées doit s'accompagner d'une logique compréhensive afin de lutter efficacement contre la pauvreté et ses incidences. De fait, si les réponses apportées par les dispositifs s'avèrent parfois insuffisantes et inadaptées, c'est parce que les diagnostics sont encore trop rares et n'envisagent que partiellement la pauvreté comme un phénomène systémique, dynamique et cumulatif.

## Qui sont ces « nouveaux pauvres » ? Comment se « débrouillent-ils » ?

Ces interrogations sont récurrentes depuis la fin du premier confinement. Ce rapport présente des situations variées : les personnes enquêtées sont des patrons, des étudiants, des collégiens, des retraités ou encore des familles en situation de dette locative dans des logements indignes. Nos associations identifient un public plus nombreux et divers qu'auparavant. Le phénomène de désaffiliation sociale relatif à la crise sanitaire, relevé dans le premier rapport, est désormais visible. Certaines personnes sont passées de travailleur informel à dépendant de l'aide alimentaire, de patron ou patronne d'entreprise à intérimaire. Ici, une connaissance fine des dynamiques des grandes précarités aurait permis d'anticiper les besoins que la crise allait générer. Il nous faut documenter avec acuité les différentes formes de pauvreté, actuellement mal connues ou peu renseignées, pour agir plus efficacement. Nos associations appellent à un travail collectif, rassemblant l'ensemble des acteurs œuvrant aux politiques sociales afin d'élaborer des mesures pertinentes et ajustées, autour notamment de la création d'un Observatoire des Grandes Pauvretés.



## PASCALE : même plus 3€ pour payer le bus pour le rendez-vous de contrôle de sa situation de bénéficiaire du RSA

« Je crois que depuis la pandémie, on est tous pauvres. Il y a pas d'autre mot. On était déjà pauvres, mais alors ça nous a pas aidé ! » analyse Pascale, 54 ans, de Vence. Avant « la catastrophe » de 2020 et qu'elle ne remplisse « une rivière de larmes », cette mère de quatre filles n'a jamais vraiment « roulé sur l'or ».

Elle fréquente le Secours Catholique depuis plusieurs années, suite à son divorce. Un lieu d'écoute pour elle. Pascale y trouve désormais, comme chaque semaine auprès des Restos du Cœur, un soutien devenu vital. Employée de maison, elle a été reconnue travailleuse handicapée en 2016. Mais, la reconnaissance de la qualité de travailleuse handicapée (RQTH) étant « presque un handicap », « pas accompagnée » et « baladée d'organismes en organismes » sans emploi à la clé, Pascale avait « besoin d'argent ». Alors allocataire du RSA, elle s'était « débrouillée seule » pour devenir auxiliaire de vie. Avec sa prime d'activité, elle parvenait à « plafonner » à 1 300 euros de salaire par mois. Mais ses allocations diminuaient tandis que ses filles quittaient le foyer et que les charges (loyer de son logement social, électricité, prix des courses) ne cessaient d'augmenter.

Tous les trois mois, elle s'accordait toutefois des « petits plaisirs », comme « se faire une pizza ou manger un truc dehors ». Pascale n'a « jamais vécu au-dessus de [ses] moyens » et n'est jamais partie en vacances. Depuis la crise, elle ne dort plus la nuit.

En 2020, elle a « perdu son boulot parce que les enfants préféraient s'occuper eux-mêmes de leurs parents âgés ». Peu de temps après, elle était « déclarée inapte à [son] poste pour hernie discale, lombalgie, arthrose ». Restée en arrêt maladie pendant 8 mois en 2020, elle n'a perçu aucune indemnité journalière pendant 6 mois. Avec « zéro » revenus à cause du retard de la « Sécu », elle était contrainte de creuser son découvert. Ne pouvant ni le « recomblé », ni payer les frais, sa banque lui avait retiré son autorisation de découvert.

Depuis sa rupture conventionnelle en 2021, elle perçoit 300 euros de Pôle emploi et 108 euros au titre du RSA mais elle a accumulé au total 3 000 euros d'impayés de loyer. Alors qu'elle passait l'hiver avec des « chaussures trouées » et en mangeant des pâtes « sans rien avec », Pascale apprenait à Noël que son bailleur l'assignait en justice pour l'expulser. Pourtant, sentant qu'elle allait « se casser la figure », tous les ans depuis cinq ans, elle demandait à bénéficier d'un logement adapté à sa situation.

En juin, grâce à sa fille qui a payé la caution, elle a été relogée, dans un 35 m<sup>2</sup>, pour 300 euros de loyer contre 680 auparavant. Épuisée par les procédures et par ce déménagement effectué à pied faute d'avoir une voiture, révoltée par ceux qui pensent que les allocataires des minimas sociaux « sont des riches qui cumulent toutes les aides » ou des « profiteurs alors que c'est complètement faux ! », Pascale va chercher un travail dès qu'elle en aura la force. Elle sait qu'elle ne pourra pas vivre sinon. Elle n'a même plus trois euros pour payer le bus, quand tous les mois depuis qu'elle perçoit son RSA, elle est convoquée à Nice pour un rendez-vous de « contrôle » de sa situation.



## UNE SITUATION ÉCONOMIQUE QUI SE DÉGRADE ET DES RESSOURCES QUI NE CESSENT DE S'AMOINDRIR

Avec la crise sanitaire, un phénomène de « descension sociale » est observé. Les ménages les plus précaires sont ainsi maintenus dans la pauvreté. Avec la contraction du marché de l'emploi, leur espoir d'en sortir s'est réduit. Les données des associations documentent par ailleurs le basculement de plusieurs ménages vulnérables et du milieu de l'échelle sociale dans la pauvreté [2].

La crise était préexistante pour les ménages les plus pauvres. En PACA en 2014, 17,5 % des habitants vivaient sous le seuil de pauvreté (contre 14,5 % à l'échelle nationale) [3]. Le taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 (8,9 %) reste très élevé [4]. Rapportées à la population, des proportions importantes d'impayés locatifs et d'expulsions existent en PACA en 2019 [5].

Au niveau national, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 7,5 % de décembre 2019 à décembre 2020, contre 11,8 % en PACA, avec des progressions très fortes dans les Hautes-Alpes (+ 12,8 %) et dans les Alpes Maritimes (+ 21,1 %) [6]. Les conséquences de la crise sanitaire affectent, de surcroît, de nouvelles populations.

En 2020, on observe à nouveau des destructions d'emplois importantes dans le secteur privé (24 000 emplois détruits) et dans le secteur tertiaire marchand (dont 15 000 emplois détruits en hébergement-restauration) ce qui n'avait pas eu lieu depuis 2012. La diminution du nombre d'embauches (- 18,7 % sur 2020) se poursuit début 2021 [7]. Auto-entrepreneurs, ouvriers, commerçants, salariés précaires, chefs d'entreprises viennent dès lors grossir les rangs de ces 34 % de Français, jeunes comme plus âgés, qui nourrissent pour 2021, des craintes liées au logement [8], le tout dans un contexte de hausse des impayés tant dans le parc locatif privé que public.

Pour ceux qui y avaient droit, les dispositifs d'activités partielles et le recours à l'endettement n'ont amorti que partiellement des pertes de revenus qui ont été encore plus brutales pour les travailleurs non éligibles à ces prestations ou non déclarés. Or, pour tous, le grand déterminant des entrées dans la pauvreté monétaire reste la situation sur le marché du travail [9].

Ainsi, malgré la décrue de certains indicateurs en 2021, la pauvreté s'installe durablement. À la déstabilisation des budgets, aux arbitrages impossibles, s'ajoutent des maux persistants. Ils se cumulent à l'échelle des trajectoires individuelles : difficultés à bénéficier ou à se maintenir dans un logement digne, à pourvoir aux besoins de base, perte d'estime de soi et de confiance, dégradation de la santé, isolement, etc. Ils viennent renforcer des cercles vicieux qui continuent de dégrader les conditions d'existence, plongent les personnes dans la misère et érodent brutalement l'énergie et la force morale nécessaire pour s'en sortir.



## ROBERT, 66 ANS : *le 11 de chaque mois, il n'a plus rien*

« Juillet 2020 l'année dernière, j'arrosois les plantes et je suis tombé » raconte Robert. Il ne touchait alors plus les cachets du cabaret marseillais où il se produisait quelques dates par mois jusqu'en mars 2020.

Transformiste âgé de 66 ans, retraité depuis 2015 et malade, il ne « faisait plus que les journées » pour préserver sa santé. En cumulant sa retraite de 960 euros par mois et ce travail d'appoint, Robert vivait selon lui, avant ce premier arrêt des activités, à l'abri du besoin. « Si je faisais 200 euros dans le mois ça me suffisait pour payer la bouffe et faire quelques commissions ».

Ce jour de juillet, il a cru à un AVC. Peu après, les médecins qui le suivaient pour son cancer qui avait récidivé la même année ont contredit cet auto-diagnostic. Aujourd'hui, il avoue à demi-mots avoir été en dépression. Il se sentait « incapable de tout ». Cela faisait cinq mois que la crise sanitaire était venue déstabiliser sa vie et mettre en lumière la vulnérabilité de sa situation. Comme « ces petits jeunes » intermittents avec lesquels il est en contact régulier, ce résident du quartier Périer dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille avait lui aussi basculé dans la précarité. Par fierté et par pudeur, il n'avait encore parlé à personne de sa situation.

De mars à mai 2020, il vit avec l'argent mis de côté pendant un an, « au cas où ». Mais cette réserve s'est vite tarie. Son loyer a augmenté - passant de 650 à 700 euros dès septembre 2019, et il a perdu pied. Depuis mai 2020, une fois acquitté le loyer, il ne lui reste que 150 euros par mois pour régler les factures et pour manger. Le 11 de chaque mois, il n'a plus rien.

Entre avril et août 2020, il a connu la faim. Malgré les privations, il a accumulé les impayés de loyer, soit 400 euros sur cette même période. Son dernier chien est mort. « C'est mieux ainsi » remarque-t-il, amer, il ne pourrait plus s'en occuper.

En juillet et août 2020, ses proches amis, qui le voyaient en pleurs, de plus en plus isolé, l'ont poussé vers une assistante sociale. Robert, s'estime très chanceux : il a obtenu une baisse de loyer qui sera maintenue à 600 euros le temps qu'il puisse à nouveau travailler. Il ne veut pas se plaindre mais la dette n'est pas effacée.

Sentant qu'il ne pourra pas « tenir » jusqu'à ses 70 ans, il espère bénéficier d'un logement social avec un loyer plus supportable. Pourvu qu'il mange à sa faim et puisse respecter le régime qui lui est imposé, même s'il cuisine des « patates, du flan et du riz au beurre », même s'il ne parvient pas toujours à économiser les 1,50 euros nécessaires à l'achat de son pain spécial hebdomadaire.

Le soutien de ses amis et de ses voisins, notamment avec les légumes de leurs potagers, les chèques services et depuis janvier les deux distributions alimentaires mensuelles l'aident, bien qu'il ne mange pas toutes les boîtes à cause du cholestérol, dit-il. Il reconnaît avoir accepté sa situation et ne plus avoir l'impression de « voler la bouffe des malheureux ». Mais, restant à la merci des imprévus, l'inquiétude quant à l'avenir demeure.



## LE NON-RECOURS : UN PHÉNOMÈNE ANCIEN ET MARGINAL QUI SE GÉNÉRALISE

En 2019, un tiers des personnes accueillies par le Secours Catholique et éligibles au RSA n'en bénéficiaient pas [10]. Ce chiffre recoupe celui établi pour 2010 par la CNAF à propos du RSA socle et activité : plus d'un tiers des personnes éligibles alors interrogées ne percevaient rien [11]. Avec le rapport d'évaluation sur la prime d'activité 2017, cette enquête fournit les derniers chiffres du non-recours au RSA. Ainsi, tant au niveau national que local, les « statistiques représentatives disponibles sont très rares » [12].

Le non recours, désigne le fait qu'une personne ne reçoive pas, « *qu'elle qu'en soit la raison, une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre* » [13] : complexité et dématérialisation des démarches, fracture numérique, stigmatisation, volonté de ne pas abuser, manque d'énergie et de temps, isolement, indus de prestations, non-proposition et manque d'information [14]. Cela touche particulièrement les personnes confrontées de façon inédite avec la crise aux dispositifs d'aides.

Avec la crise sanitaire, le non-recours a été aggravé par les fermetures des guichets, la généralisation des suivis téléphoniques, le manque de travailleurs sociaux, l'accumulation de retards dans le traitement des dossiers et l'allongement des délais. En 2020, 64 % des personnes interrogées à Marseille par Action contre la Faim disent avoir des difficultés à contacter les services sociaux. Pour 67 % d'entre elles, le contact, quand il a lieu, est jugé insuffisant pour répondre aux attentes. Il existe de surcroît des inégalités d'accès : les personnes du Grand Centre de Marseille (54 %) ont moins de contacts avec les services sociaux que les personnes des quartiers Nord (70 %) [15].

En PACA, la question du non-recours doit être croisée avec les taux élevés de suspensions préventives des droits et des sanctions. 17 % des allocataires du RSA des Alpes-de-Haute-Provence étaient sanctionnés en 2019 alors que la proportion nationale des sanctions au RSA était de 6,1 %. En ajoutant les données des Bouches-du-Rhône, le chiffre atteignait 10,3 % des allocataires [16].

Le non-recours entraîne et renforce l'exclusion. Ce sont autant de droits non perçus qui pèsent par leur absence sur les ménages soumis à des restrictions en matière de satisfaction des besoins de base, au surendettement et au malendettement engendré par le manque de ressources. Les ménages touchés par le non-recours, à la merci du moindre imprévu, se trouvent alors de fait maintenus et/ou précipités dans la vulnérabilité et la pauvreté.



## INÈS : 8 mois d'attente pour l'AME « toujours pas prête »

Jeune mère divorcée d'un mari violent, Inès vit seule dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille avec son fils de 6 ans. Cela fait plus d'une année maintenant qu'elle a quitté Albi où elle était arrivée d'Algérie, en 2019. Elle y avait retrouvé sa sœur, la seule personne qu'elle connaissait en France, qui est décédée peu de temps après, à l'âge de 25 ans.

En situation irrégulière, Inès s'efforce « *de subvenir au maximum aux besoins* » de son fils, « *le temps que le temps* » du dépôt effectif d'une demande d'asile « *arrive* ». Auparavant responsable des achats dans une entreprise en Algérie, Inès est aujourd'hui sans droit au travail et contrainte de travailler de façon non-déclarée à Marseille. Ne pouvant « *trouver* » que dans ce domaine, elle fait « *le ménage chez les mamies pour 10 euros de l'heure* ». Plus tard, elle aimerait créer une entreprise de services qui garantirait un service de qualité et protégerait ses salariés car c'est « *un milieu où on nous respecte pas !* ».

En avril 2021, elle s'est fracturé le bras en tombant. Dans l'incapacité de travailler pendant un mois et demi, elle a traversé une « *période critique* ». Ne pouvant plus payer son loyer le mois suivant, son propriétaire « *voulait [la] mettre dehors* ». Son plâtre retiré, elle a repris son activité, plus tôt qu'il n'aurait fallu, d'après le médecin.

Lors de la dernière rentrée scolaire, le manque d'information et les retards dans le traitement de ses demandes ont contribué à accroître la précarité de sa famille. En octobre 2020, Inès demande l'Aide Médicale d'État. Restée sans réponse jusqu'alors, en juin 2021, il lui est indiqué qu'elle n'est « *pas encore prête* ». Or, encore dans l'attente, la pédiatre de son fils ayant refusé de réaliser l'acte en l'absence d'AME, et parce qu'elle ne sait alors pas s'il est possible de faire autrement, Inès a renoncé à faire vacciner son fils qui, reconnaît-elle, en a pourtant « *besoin* ».

Dès octobre 2020, Inès a par ailleurs demandé dans les délais la gratuité de la cantine pour son fils. Celle-ci n'a été accordée que 6 mois plus tard : elle devait fournir au Bureau de proximité une « *attestation de non-droit à la CAF* » mais « *tout ça, ça a pris beaucoup de temps, et ça a traîné avec le confinement* ». Dans l'incapacité de payer cette cantine du « *31 septembre au 1<sup>er</sup> mars* », elle accumule 200 euros d'impayés et son fils en a été exclu. Avec son activité professionnelle, elle ne pouvait pas le garder à la maison. Il a donc fallu qu'elle se « *débrouille d'une façon ou d'une autre* ».

C'est en empruntant à un « *monsieur qui [la] harcèle maintenant* » qu'elle a trouvé une « *solution* ». Ainsi sa dette est « *toujours en cours* », en dépit de la gratuité qui lui a été accordée. Faisant désormais valoir une reconnaissance de dette envers un particulier, son assistante sociale ne peut plus rien faire pour l'aider.



## SANTÉ : UN ACCÈS À LA SANTÉ DÉGRADÉ EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Alors que pour la plupart des citoyens, la crise sanitaire a remis la santé au cœur des débats et des décisions politiques globales, de nombreuses organisations intervenant dans le champ de la santé témoignent que les personnes déjà en précarité et/ou éloignées du droit (à la santé) et du soin ont vu leur situation s'aggraver. En effet, cette situation exceptionnelle a rappelé le rôle fondamental des déterminants de santé (accès au logement, à l'eau et à l'assainissement, à l'alimentation, l'accès au système de santé, etc.) dans la prévention de la maladie et des renoncements aux droits et aux soins [17].

Le rapport d'enquête de l'Assurance Maladie et de l'ODENORE fait apparaître que 60 % des personnes interrogées ont renoncé au moins à un soin durant le premier confinement, et 7 % y ont renoncé définitivement à la sortie de ce confinement (et ce malgré un taux de 67 % de personnes souffrant de maladies chroniques dans l'échantillon interrogé) [18]. Les facteurs jouant un rôle dans le renoncement aux soins (barrière de la langue, méconnaissance du système de santé, fracture numérique, etc.) ayant été majorés durant la crise sanitaire, ce renoncement a d'autant plus fortement impacté les plus précaires.

Entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 mars 2021, l'étude COVID Homeless menée à Marseille par l'AP-HM (en partenariat avec Médecins du Monde), a eu pour objectif de rendre visible la morbi-mortalité de la COVID chez des personnes en situation de précarité et sans abris. L'étude a relevé un taux de séroprévalence deux fois supérieur à celui de la population générale. 50 % des personnes rencontrées étaient porteuses de comorbidités, et près d'un tiers ne disposaient d'aucune protection maladie malgré le maintien annoncé des droits par la sécurité sociale durant la période de l'état d'urgence sanitaire. À Nice, 46 % des personnes rencontrées par l'équipe de Médecins du Monde [19] dans les structures d'hébergement d'urgence ne disposaient d'aucune protection maladie.

La séroprévalence est en lien avec la situation socio-économique des personnes mais aussi les situations d'habitat (logements précaires, densité de population, accès à l'eau et sanitaires, etc.). Le fait de vivre dans un centre d'hébergement d'urgence ou un hôtel de mise à l'abri, d'avoir des contacts avec plus de 5 personnes par jour, et la difficulté d'accès aux produits d'hygiène et de protection sont associés à un risque plus élevé d'infection.

Pour compenser ces inégalités d'accès à la santé, l'État via l'ARS a financé des renforts à plusieurs équipes mobiles médico-sociales d'aller-vers les personnes vivant à la rue, en squat et bidonville ou dans les quartiers les plus défavorisés. Le Ségur de la santé a entériné cette approche en identifiant le développement des actions d'aller-vers comme outil de lutte contre ces inégalités.





## SANTÉ MENTALE : DES SOUFFRANCES INVISIBLES POUR 1 PERSONNE SUR 5 ET UN ACCÈS INSUFFISANT AUX SOINS

Des études se sont attachées à mesurer les effets de la crise sanitaire - et donc des épisodes de confinement et de couvre-feu - sur la santé mentale. Ces dernières font apparaître des indicateurs préoccupants avec notamment 19 % de la population souffrant d'un état dépressif et 21 % d'un état anxieux [20]. Cette situation a eu un effet déstructurant, et ce d'autant plus chez des personnes déjà fragilisées et précarisées au quotidien par leurs conditions de vie ou ayant des troubles psychiques préexistants.

Ainsi, il est fréquent d'observer sur le terrain des manifestations de stress chronique, d'anxiété, d'angoisse, déclenchées ou renforcées par le contexte et le sentiment d'instabilité et d'insécurité qu'il génère. Ce qui induit des comportements singuliers si ce n'est extrêmes.

Certaines personnes effectuent des tests PCR chaque semaine alors même qu'elles ne sortent pas ni ne reçoivent chez elles. Elles maintiennent des réflexes qui accentuent l'isolement. Des personnes restent parfois deux jours sans manger si personne ne dépose de courses sur le pas de leur porte. En parallèle, elles subissent des ruptures administratives et/ou financières en ne répondant plus aux demandes de rendez-vous. Si une certaine souplesse en termes d'échéances administratives, avec entre autres des délais de réponse réaménagés lors du premier confinement, avait cours (prolongation de validité de titres de séjour, continuité des droits au RSA, AAH, etc.), ce n'est aujourd'hui plus le cas alors que les confinements se sont succédés.

Concernant le soin, cette complexité d'accès a rendu plus vulnérables des personnes en attente de soins médicaux psychiatriques et psychologiques qui ont vu leur état se dégrader faute d'accès à des renouvellements de traitements (les consultations physiques ayant été remplacées par des consultations en ligne, par exemple). La chronicité et les incertitudes liées à la situation, la répétition des confinements, l'impossibilité de projection ont aussi eu un impact important sur la santé psychologique des personnes rencontrées. L'impossibilité d'avoir accès aux lieux de soins a augmenter la tension, l'incompréhension voire la « violence » dans les seuls lieux ouverts et accessibles.

Sans outil de repérage et d'accompagnement, il est à craindre que les incidences de la crise sanitaire sur la santé mentale des personnes risquent de perdurer bien au-delà du virus lui-même et de produire des effets à long terme. Il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur.



## **BERTRAND : « Est-ce que vous, vous arrivez à vivre avec 500 euros par mois ? »**

Bertrand et sa compagne ont acheté en 2012 un premier bar-tabac PMU à Cannes, puis un second en 2017. Victimes, avec celle qui est désormais son ex-compagne, d'un braquage très violent, ils avaient revendu le premier bar en 2016. Traumatisé, Bertrand s'est « *réfugié dans l'alcool* » et ne passait « *pas une journée sans en parler* ».

En 2019, à cause de travaux initiés par la Mairie, l'accès à son commerce est empêché et il passe 6 mois sans clients. Sans indemnisation et faute de trésorerie, il a déposé le bilan et s'est retrouvé avec 450 000 euros de dettes, un « *liquidateur qui [le] harcèle* » et « *sans logis* ». « *En plus, tout de suite derrière le Covid, je vous assure que c'est pas marrant* » ajoute Bertrand.

Depuis 2019, « *drogué au Tranxène et tout ce qui s'ensuit* », « *il vadrouille de droite à gauche* ». Il a passé le premier confinement chez sa nièce, dans l'Oise. Son RSA enfin versé, « *ça avait pris du retard à cause du Covid* », il s'installe de mai à novembre 2020 chez « *un monsieur de 63 ans* » qui louait des chambres, lui aussi en difficultés. Mais « *ça coûtait 300 euros sur 494 euros* ». Pour Bertrand, « *c'était pas la grosse fête* ».

Plusieurs fois par mois, il passait plus de 24 heures sans rien manger. « *Pas très fier de sa situation* », il n'ose pas solliciter une aide alimentaire. Ses proches le voyant « *en détresse* » sont « *intervenus, sans vouloir [le] vexer* ».

Alors qu'il cherchait du travail comme conducteur de chantier, son manque d'expérience lui est opposé. Il est alors « *redescendu dans le Sud* » car un ami lui proposait de l'héberger dans une villa en vente dont il était le gardien. Bertrand n'a pu y rester que trois semaines. Ayant droit aux APL, il a voulu s'installer dans un camping, soutenu par son assistante sociale et le Secours Catholique pour la caution. Ça ne lui aurait couté que 63 euros par mois contre 490 euros sans les aides. Mais le camping a changé d'avis et Bertrand s'est retrouvé dans une « *situation vraiment très précaire* ». Un ami lui a alors prêté son mobil-home à Villeneuve-Loubet.

Comme il ne payait pas de loyer, il pouvait mettre « *un peu de gasoil dans la voiture* » dont le pneu avant attend toujours d'être changé. Bertrand a « *profité de cette accalmie* » pour « *faire une formation* » et réactiver son « *permis poids-lourd* ». Mais pendant un mois et demi, avec les horaires et l'obligation d'assiduité, il ne pouvait plus se rendre à la distribution alimentaire de la Mairie où il allait désormais tous les jeudis. Contre une participation de 1 euro, il s'efforce d'y « *prendre un maximum de choses avec très peu de points* ». Comme « *avec un point vous avez droit à 4 boîtes de sardines* » explique Bertrand, il « *préfère en prendre plusieurs comme ça au moins* » il aura « *toujours quelque chose à [se] mettre sous la dent* ».

Mais, en juin 2021, pensant qu'il pourrait y rester jusqu'en septembre, Bertrand a dû quitter le mobil-home sans savoir où il irait.



## ALIMENTATION : DES BESOINS QUI AUGMENTENT, UN MODÈLE QUI SATURE

La crise socio-économique a entraîné une augmentation fulgurante du nombre de personnes faisant appel à l'aide alimentaire. Après avoir doublé entre 2009 et 2017 [21], ce nombre a augmenté de 20 % en 2020, selon le Ministre de l'agriculture et de l'environnement. Ce sont environ 7 [22] à 8 [23] millions de personnes, soit plus de 10 % de la population, qui font appel aujourd'hui à de l'aide alimentaire.

En région PACA, les chiffres permettant d'objectiver l'insécurité alimentaire sont quasiment inexistant. Le secteur associatif tire néanmoins la sonnette d'alarme. Le volume de nourriture distribuée par la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône a augmenté de 50 % depuis l'épidémie. À Marseille, le Secours populaire enregistre une augmentation de 30 % à 40 % des demandes. Dans les Alpes-Maritimes, les Restos du cœur estiment un accroissement de leur file active de 10 % à 20 %.

Ces actions ne peuvent qu'être saluées, d'autant plus qu'elles fonctionnent grâce à la générosité citoyenne et le bénévolat, dont la valorisation de l'activité représente un tiers du coût total de l'aide alimentaire. Mais les têtes de réseaux sont au point de rupture face à la hausse des besoins.

Dans son enquête, menée fin 2020 auprès de ménages accompagnés par des acteurs de proximité dans les 3<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille [24], Action contre la Faim a relevé un indice domestique de la faim alarmant. Bien que 61 % des familles interrogées bénéficiaient d'une aide alimentaire, 8 % d'entre elles étaient en situation de faim sévère et 37 % de faim modérée.

Par ailleurs, l'aide alimentaire dépend à 95 % de l'agro-industrie [25]. Ce modèle interroge éthiquement les débouchés proposés à la surproduction dont les impacts néfastes sur l'environnement ne sont plus à démontrer. Face aux difficultés et limites d'approvisionnements, les associations sont contraintes de rationner les produits en quantité et en diversité, impactant négativement le statut nutritionnel des récipiendaires. L'étude [26] réalisée à ce sujet par l'Institut de Veille Sanitaire décrivait un état de santé préoccupant, avec des prévalences de pathologies liées à la nutrition particulièrement élevées, tels que l'obésité, l'hypertension artérielle, le diabète, etc.

Le système d'aide alimentaire « caritatif » initié dans les années 80 arrive à ses limites, en devenant par défaut une politique de lutte contre l'insécurité alimentaire. Un changement de paradigme est en cours et doit être renforcé. Les lois d'avenir (2014) et Egalim (2018), qui promeuvent l'accès à une « *alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité, en quantité suffisante, aux personnes en situation de vulnérabilité économique* » tout en respectant les conditions de productions durables, vont dans ce sens. Elles doivent obtenir les moyens de leur mise en œuvre, être accompagnées par l'adaptation des politiques publiques, tout en renforçant la coordination et les dispositifs institutionnels et associatifs de réponse aux situations urgentes d'insécurité alimentaire.



## **ADANA ET SA FAMILLE : « La maison est tout le temps froide parce qu'elle ne ferme pas »**

« En Albanie il n'y avait pas les médicaments qu'on a besoin, ni les médecins. Ils savaient même pas ce qu'on avait » déclare Adana 13 ans. Elle habite le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille avec sa sœur de 11 ans, sa mère et son père.

Ils sont arrivés en France en 2017 pour trouver les traitements médicaux sans lesquels ils ne pourraient pas vivre. Adana subit souvent des opérations à cause d'une insuffisance rénale. Sa mère a une thrombose et est devenue aveugle des suites d'une autre maladie.

Adana et sa sœur sont malgré tout heureuses d'être scolarisées en France. La grande sœur excelle au collège. Depuis la 6<sup>ème</sup> elle est « tout le temps première de la classe ». Elle parle très bien français, fait la traduction pour ses parents. Elle s'occupe avec rigueur de toutes les démarches administratives. Elle espérait devenir avocate mais depuis qu'elle a vu que « c'était compliqué », elle se dit qu'elle va « faire un métier où elle peut bien gagner sa vie et en fait vivre ».

Ce changement d'aspirations de la jeune fille n'est pas sans lien avec la dégradation de la situation financière de la famille depuis janvier 2021. Demandeurs d'asile déboutés, ils maintenaient pourtant jusqu'alors un niveau de vie qu'ils estimaient convenable. Seul membre de la famille en capacité de travailler, le père exerçait sans contrat sur des chantiers qui se sont subitement arrêtés au premier confinement. Il gagnait en moyenne 1 300 euros par mois.

Or, suite à un contrôle sur son lieu de travail l'hiver dernier, le père a été arrêté, et son employeur condamné. La famille avait alors dû engager des frais d'avocats et de dossiers, 300 euros payés grâce au dernier salaire, pour contester l'OQTF prononcée à l'encontre du père devant le tribunal. Depuis, ils sont toujours dans l'attente d'une réponse concernant leur « Demande Étranger Malade ».

Le père gagne actuellement entre 500 et 700 euros par mois, pour payer un loyer de 500 euros, les charges et les factures. En juin 2021, la famille cumulait deux mois d'impayés. Les menaces d'expulsion de l'agence immobilière ont alors débuté, malgré le fait qu'ils aient continué de payer pour se loger et qu'ils remboursaient par à-coups leur dette.

Pour se nourrir, « même si ce n'est pas ce qu'on voudrait », ils font de gros plats, de moindre qualité, pour plusieurs jours en utilisant l'équipement électroménager d'occasion acquis quand « la vie était facile ». Les parents font leur possible pour qu'il y ait toujours à manger et pour rester dans leur T2 de 30 m<sup>2</sup> pourtant insalubre et vétuste. Les murs du bâtiment comme de leur logement sont couverts de moisissures « noires ». « C'est tout le temps humide » et « ça sent mauvais ». À la signature du bail, l'agence leur avait assuré que des travaux seraient faits, mais rien n'a été fait. Ils repeignent les murs tous les deux mois à leurs frais, en vain. La fenêtre de la chambre où les filles se partagent un lit n'a toujours pas de vitre. Les portes de l'immeuble « cassées » ont été remplacées par des cartons. Les parents, eux, dorment sur un canapé dans le salon. L'hiver a été très froid et l'humidité ambiante persiste encore actuellement.



## LE LOGEMENT : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La crise sanitaire est venue rappeler à quel point le mal logement est un enjeu de santé publique [27].

La crise a opéré comme une double peine pour les mal-logés, déjà plus touchés que les autres par l'épidémie. Les mesures de confinement décrétées ont été impossibles à respecter pour les personnes privées d'un toit. Leurs effets ont été particulièrement pénibles à vivre pour les ménages qui ont dû se confiner dans un logement insalubre ou sur-occupé, avec des conséquences délétères, que ce soit pour la santé, y compris mentale, l'équilibre familial ou encore la réussite scolaire quand l'école en distanciel s'est imposée. Il y a plus de 290 000 logements sur-occupés en PACA (12,9 % des résidences principales, un habitant sur 4 dans certains quartiers de Marseille). Près de 133 000 logements y sont potentiellement indignes (40 000 rien qu'à Marseille).

À ces difficultés, la crise en ajoute de nouvelles. Avec une trêve hivernale qui s'est prolongée tout le long de l'état d'urgence, c'est mécaniquement plus de 30 000 ménages en France qui se trouvent menacés d'expulsions avec concours de la force publique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 (on comptait plus de 15 000 expulsions/an avant la crise). Les pertes de revenus pourraient accentuer ce drame social dans les mois à venir, touchant des publics nouveaux autrefois épargnés. Parce qu'ils n'ont pas pu bénéficier des mesures de chômage partiel, les salariés de l'économie informelle et notamment les migrants à droits incomplets, sont déjà nombreux à multiplier les impayés. Pour les jeunes enfin, qui espèrent dé-cohabiter de leurs parents, ou viennent d'entrer sur le marché locatif, la situation est d'autant plus difficile qu'ils paient très durement les effets des récentes réformes des APLs.

La prise en charge des sans-abris par l'État a été exceptionnelle pendant la crise avec plus de 3 250 nuitées hôtelières en moyenne dans la région PACA, dont près de 2 000 dans les Bouches-du-Rhône. Des expérimentations pour des prises en charge plus adaptées pour des publics spécifiques (comme l'Auberge Marseillaise) ont été lancées. Pour autant, cet effort qui démontre en creux l'immensité du déficit d'offre avant crise a laissé un nombre important de personnes à la rue, et a démontré l'inadaptation de nombreuses solutions d'hébergement et le manque crucial d'accompagnement d'une part importante de ces publics éloignés du droit.

Face à ces besoins immenses, la crise a, hélas, accentué la pénurie de solutions. L'impossibilité de déménager et le manque de perspectives ont figé un marché locatif, notamment social, dont la mobilité avait déjà beaucoup baissé avant crise. Et alors qu'il faudrait produire bien davantage, les chiffres de la production de logements et notamment de logements sociaux, se sont effondrés en 2020 : à peine 50 % des objectifs initiaux en matière d'agrément de logements très sociaux (PLAI) ont été tenus tant en PACA que sur la métropole AMP, ce qui accentue un déclin constant de la production depuis 2016. La relance de la production de logements sociaux est, à cet égard, un des grands absents du plan de relance pour la sortie de crise.



## **ELENE ET DINA : quand les règles d'attribution des logements du CROUS fragilisent des étudiantes**

Toutes deux étudiantes, Elene, 28 ans, et Dina, 25 ans, ont de nombreux points communs. De Géorgie, Elene est diplômée d'un master en relations internationales. Forte de plusieurs stages, dont un effectué dans un ministère géorgien, elle est arrivée en octobre 2020 pour suivre un double cursus de licence d'histoire des religions entre Marseille et Sciences Po Aix.

Libanaise, Dina est arrivée en 2017 après une licence en Santé Publique au Liban. En 2021, elle était en master de physique médicale à Lille et inscrite dans un master à Marseille dont elle a suivi les cours entièrement en « *visio* » depuis Lille. En mai, elle a obtenu un stage de 4 mois en entreprise, à Marseille. Pour se donner les moyens de réussir leurs projets, se nourrir et avoir un toit, Elene et Dina ont toujours travaillé.

Elene était jeune fille au pair en Allemagne. Mais à son arrivée à Marseille, « *il n'y avait pas de jobs avec le Covid* » et elle ne connaissait personne. Dina travaillait « *au noir* », dans un restaurant à Lille. Une amie lui sous-louait une chambre. Avec l'arrêt des activités, sans droits et sans aucun revenu, elle a accumulé 1 200 euros d'impayés de loyers et contracté une dette de 1 800 euros auprès de ses amis, pour manger et se déplacer. Avec la gratification du stage, elle comptait rembourser et payer aussi les 150 euros par mois que lui coûte le petit salon de 6 m<sup>2</sup> sans porte et sans bureau qu'elle sous-loue dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Elle y dort sur un canapé et cohabite avec cinq autres personnes « *bruyantes* ». Elle n'arrivait pas à se concentrer quand, jusque très tard toutes les nuits, elle s'entraînait à la programmation pour « *réussir [s]on stage* » sur un ordinateur prêté.

En mai, c'était toutefois grâce à leur « *gentillesse* » que Dina mangeait son seul repas par jour, le soir après le travail : elle n'avait pas le temps, avec son stage et les trajets aller-retour en bus, pour chercher un colis alimentaire, ni même « *1 euro en poche* », pour aller au restaurant universitaire.

Au CROUS, elle avait aussi demandé un logement. Sans succès : il aurait fallu, lui a-t-on dit, qu'elle ne soit pas inscrite à l'université de Marseille. En licence, Elene avait aussi sollicité un logement. Il lui a été répondu qu'ils étaient réservés aux étudiants de master. La propriétaire de son logement, contre service, ne lui avait pas fourni d'attestation d'hébergement pourtant nécessaire à la demande d'une aide ponctuelle ou d'un ordinateur au CROUS. Elene a dû en acheter un 120 euros, alors qu'elle vit avec 200 euros par mois.

Alors qu'elle mangeait grâce aux colis alimentaires depuis décembre, elle payait chaque semaine les courses pour la fille de 12 ans qu'elle gardait contre sa chambre. En mai 2021, quand elle a demandé à être remboursée, la mère de la fille qu'elle gardait l'a mise dehors. Le jour même, elle a été accueillie dans un foyer pour femmes. Après une année « *stressante* », sans « *personne* », c'était la première fois qu'elle pouvait voir des gens « *très accueillants* ». Comme Dina qui avait « *peur de [se] retrouver à la rue* », Elene trouve alors que ce n'est pas si mal. À la différence d'autres étudiants, elles se disent même surprises d'être restées « *motivées* ». Toujours est-il que, comme le répète souvent Elene, « *le premier problème c'est le logement !* ».



## LES « JEUNES » : UNE POPULATION VULNÉRABLE ET ISOLÉE

La région PACA, troisième région étudiante de France, compte 37,7 % d'étudiants boursiers et 12,4 % d'étudiants étrangers [28].

La crise a fragilisé financièrement les étudiants par la diminution de revenus liés à la perte d'un emploi (de l'étudiant ou de son proche aidant) et l'absence d'aide financière adaptée (tous les étudiants ne peuvent bénéficier d'une bourse ou ne sont pas aidés par leurs parents ou ne peuvent pas travailler). Leurs conditions de vie étaient déjà difficiles [32]. En 2016, c'était 20,8 % d'entre eux qui vivaient sous le seuil de pauvreté en France [33]. En cause, de faibles ressources monétaires et l'obligation de recourir à des emplois parfois éprouvants et/ou à la solidarité familiale. Ainsi, en juin 2020, 74 % des jeunes de 18-25 ans ont rencontré des difficultés financières au cours des trois derniers mois [34] avec une baisse de revenus estimée à 274 euros par mois depuis le début du confinement [35]. Ceci s'est traduit par une restriction des dépenses (nourritures, activités sociales, etc.), le recours à de l'aide d'urgence et à l'endettement pour tenter de continuer à payer un loyer [36].

Les difficultés ont alors été d'ordres multiples :

- Les conditions de scolarité à distance ont été rendues difficiles par le recours au tout-numérique (matériel informatique pas adapté ou pas individuel, mauvaise connexion Internet), la cohabitation familiale compliquée dans des habitats parfois précaires, la perte de sens engendrée par le manque de contacts sociaux, et des parents pas forcément en mesure d'apporter le soutien culturel ou économique nécessaire [29]. Ces difficultés ont accru le décrochage scolaire notamment pour les moins favorisés.
- Le logement : cher, difficile à trouver, souvent vétuste, éloigné du lieu d'études et/ou de travail.
- Les soins, auxquels une part importante d'étudiants renonce par manque de revenus. Dans cette période de la vie, le fait de ne plus vivre avec ses proches crée de l'isolement, des pertes de repères, avec des conséquences sur la santé mentale (mal-être, stress, anxiété, dépressions etc.)

Le confinement a aussi fragilisé l'insertion professionnelle des jeunes. Par exemple, pour les adolescents de 15/16 ans qui n'étaient plus en études, l'accès au dispositif d'aide à l'insertion Garantie Jeune en mars 2020 fut empêché par la fermeture des points d'accueil [30]. Par ailleurs, du fait du ralentissement économique et du manque de réseaux selon leur appartenance sociale, les jeunes se retrouvent sans stage ou doivent choisir des stages en dehors de leur secteur. Ces difficultés et incertitudes renforcent les inégalités, et pour les classes populaires, agissent sur les projets d'études qui, même de courte durée, sont questionnés et mis en cause pour une orientation plus axée sur une voie professionnelle [31].



## GABRIEL : *l'école à distance sur un téléphone portable avec un accès à l'Internet par recharges*

« Les autres de la classe, ils savent pas où j'habite, je préfère pas, je dis pas. C'est la honte. Les squats c'est mal vu par ceux des apparts » explique Gabriel. Ceux des apparts, ce sont ses camarades vivant dans des logements sociaux des Quartiers Politique de la Ville. Vivant dans un squat du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, ce collégien de 15 ans s'efforce de suivre une scolarité classique et espère décrocher son Brevet des Collèges cette année.

Il vit avec ses parents et une sœur plus jeune dans un baraquement installé dans un ancien bâtiment industriel, qui abrite plusieurs dizaines de familles en provenance de Roumanie et de Bulgarie. Le squat sera prochainement expulsé et Gabriel s'interroge sur leur futur logement : « Papa a déjà trouvé un autre endroit, tout est prêt. Mais le mieux, ce serait un appart. C'est pas que j'aime pas être ici [au squat], mais c'est pas génial avec le collège, les copains tout ça. Ils savent que je suis Romani, c'est tout ». S'il accepte des conditions de vie qu'il a toujours connues, il reste que ce collégien aspire à un autre type d'habitat qui semble hors de portée. Les faibles revenus de la famille sont assurés à la fois par son père et sa mère qui travaillaient à temps partiel pour une entreprise d'insertion, avant la crise sanitaire.

Depuis plusieurs mois, leurs contrats sont suspendus et la famille s'est reconcentrée sur l'activité de ferrailage, à laquelle participe Gabriel : « Après le collège et quand il y a pas classe, je vais l'aider. C'est pas compliqué : une tonne de fer, ça fait 60 euros. Du coup faut se bouger, c'est pas le travail tranquille quoi ». Une activité qui impacte a priori sa scolarité, même s'il reste confiant : « c'est fatigant c'est sûr, mais ça va, je tiens en classe. Je vais bien la finir cette année scolaire ».

Une année scolaire chargée et qui doit permettre aux élèves de faire un stage de découverte en entreprise. La recherche de stage sera compliquée : son père et lui se voient dire que les entreprises du quartier qui l'intéressent (carrosserie et garage) ne prennent pas de stagiaire. Sans l'intervention directe de son professeur principal, Gabriel n'aurait probablement pas trouvé de stage, renforçant un peu plus l'écart entre lui et ses camarades de classe. Cette première expérience dans un garage l'enthousiasme : « c'est trop bien la mécanique, y'a trop de trucs à comprendre. Et puis tu fais de l'argent, ça peut faire 1 700, 1 800 euros. Ce serait parfait ». C'est également cet enseignant qui a fait en sorte que le collégien puisse suivre ses cours pendant les confinements, en lui communiquant des feuilles imprimées, comprenant le contenu des leçons et des exercices.

Sans ordinateur et sans connexion Internet fixe, Gabriel tentait de suivre les cours sur son smartphone mais les cartes de recharges coûtaient beaucoup trop cher : « Je pouvais suivre hein, l'écran est petit mais ça va, j'ai l'habitude du téléphone. Mais à chaque fois, c'est 5 euros pour avoir Internet, y'a pas moyen, on peut pas ». Une scolarité précarisée dans un quartier par ailleurs traversé par de nombreuses situations d'inégalités sociales.



## FRACTURE NUMÉRIQUE : LES CONSÉQUENCES SOCIALES DU MANQUE D'INCLUSION

La fracture numérique définie comme « *une variation dans l'accès, les usages et les bénéfices tirés des TIC dans leur diversité* » [37] a été amplifiée par la crise. Celle-ci a « *levé le voile sur des inégalités [...] quant à l'accès au réseau Internet, aux équipements informatiques ainsi que des disparités dans les savoir-faire* » [38]. Les enjeux de l'inclusion numérique [39] sont passés sous silence lorsque l'on se concentre uniquement sur le déploiement des TIC. Les fractures de premier degré se rapportent à l'équipement ou au raccordement, et celles de deuxième degré, aux aspects sociaux, aux causes des formes de non-utilisation de l'outil numérique [40] (comme l'illettrisme, l'usage purement récréatif, etc.) et aux inégalités dans l'appropriation et l'usage de l'outil.

C'est 53 % d'étudiants pour lesquels les confinements ont été rendus difficiles pour des raisons matérielles. 31 % d'étudiants ont rencontré des problèmes d'équipement et devaient composer avec des conditions de travail limitées. 42 % d'étudiants ont fait face à des problèmes de connexions [41]. Aussi, si 95 % des jeunes interrogés par Emmaüs Connect en 2016 étaient équipés pour se connecter, « *l'accès à Internet doit être nuancé par le facteur budgétaire [...] être équipé d'un smartphone ne signifie pas nécessairement disposer de ressources financières suffisantes et pérennes pour alimenter un abonnement à une connexion Internet de manière continue* » [42]. C'est d'autant plus inquiétant alors que de nombreuses familles accueillies par les associations en PACA ont été contraintes de couper leurs abonnements pour honorer les dépenses liées au logement et à l'alimentation. En France à partir de mars 2020, 20 000 téléphones et 750 000 Go de données Internet ont été distribués à 75 000 personnes exclues du numérique. La mise en œuvre de ces mesures suggère toutefois l'ampleur des inégalités d'accès déjà prégnantes avant la crise.

S'ajoutent à cela les fractures numériques liées à l'appropriation et aux usages des TIC. Elles sont le pendant des problématiques d'illectronisme qui concernent 17 % des français. En 2019, 24 % des français ne savaient pas trouver la moindre information en ligne (INSEE). Dès 2016, 58 % des travailleurs sociaux jugeaient déjà le numérique indispensable dans le parcours d'un usager. Pourtant, seulement 20 % des structures d'action sociale avaient « *une procédure systématique de détection des difficultés numériques des usagers* », alors même que 76 % des travailleurs sociaux déclaraient faire les démarches à la place des usagers [43]. Les personnes âgées et non diplômées sont les premières touchées. Face aux évolutions des supports numériques, tout le monde peut être concerné par des difficultés d'accès et d'usages.

Dans la mesure où les politiques publiques visent l'objectif d'une administration 100 % dématérialisée d'ici 2022, il faut s'alarmer de ce que les évolutions récentes et celles encore à venir viennent alimenter le non-recours. Plus largement, elles peuvent contribuer à une rupture de liens avec les services administratifs ou de santé et donc à l'accroissement des difficultés d'accès et de jouissance des droits pour des plus précaires.

# PRÉCONISATIONS

Les membres du Collectif ALERTE PACA ont pris en considération les difficultés rencontrées pour soumettre un certain nombre de préconisations.

## Préconisation 1

### **Connaître, comprendre, analyser les pauvretés au niveau local grâce à la création d'un Observatoire des Grandes Pauvretés**

Les constats établis confortent la nécessité de la mise en place d'un Observatoire des Grandes Pauvretés sur la région, et notamment sur les besoins criants de la ville de Marseille. Déjà proposé dans le rapport précédent « *Ultraprécarité en région PACA* », cet observatoire doit permettre de compléter des dispositifs existants mais il doit permettre aussi une meilleure compréhension des phénomènes de pauvretés très ancrés dans un territoire et aboutir à des propositions concrètes de solutions pour lutter contre ce phénomène.

## Préconisation 2

### **Coordonner pour mieux répondre aux besoins et articuler une réponse inter-acteurs institutionnels et associatifs**

La crise qui perdure est venue renforcer les liens inter-acteurs, institutionnels et associatifs. Plus que jamais, la nécessité de diagnostiquer en commun les besoins, afin de penser les pratiques et développer des méthodes et des stratégies communes, co-construites, s'est imposée dans le secteur de la lutte contre les exclusions et la pauvreté. L'Observatoire des Grandes Pauvretés servira ainsi à alimenter les instances de coordination qui existent. Le Collectif ALERTE PACA appelle de ses voeux à :

- Renforcer la coordination à tous les niveaux, du régional au local, afin de s'assurer de son aspect inclusif, y compris vis à vis des acteurs de proximité.
- Renforcer la définition d'objectifs, de rôles et responsabilités, d'un planning et de productions des instances de coordination, en termes de diagnostics partagés et de solutions opérationnelles inter-acteurs à proposer.
- Renforcer les moyens alloués à cette coordination afin d'assurer du temps de travail dédié et des compétences adaptées, gage de l'engagement pérenne des acteurs.
- Assurer un système de diffusion des informations et productions entre les instances et vers les acteurs afin de capitaliser sur le travail fourni et de diffuser les pratiques et outils mis en place.

## Préconisation 3

### **Améliorer la réponse aux risques de pauvreté liée à l'insuffisance de droits et de ressources**

Mettre en place des outils publics de mesure régulière et de suivi du non-recours impliquant notamment une coordination entre les acteurs du territoire et qu'une analyse objective soit faite de l'impact économique global du non-recours.

- Imposer des objectifs contraignants de réduction du non-recours à tous les organismes concernés en les dotant des moyens nécessaires à tous les échelons territoriaux. En généralisant notamment les pratiques de renseignement d'un tableau de suivi annuel, organisme par organisme, et en développant les expérimentations « Territoires Zéro non-recours au droit » proposées par la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (2018).
- Prévenir les situations de rupture de droits en simplifiant au maximum les démarches par la mise en œuvre effective de l'automaticité des droits, le principe du « *Dites-le nous une fois* », le développement d'un référent unique pour chaque allocataire et la mise en place d'une politique d'information et d'aller-vers spécifiques pour les populations les plus susceptibles d'être confrontées au non-recours.
- Accompagner les usagers dans leurs démarches et assurer partout sur le territoire des services sociaux humains et de proximité : accroître le nombre de travailleurs sociaux en PACA et développer des initiatives, comme celles des espaces France Services qui seraient dotées de moyens suffisants et pensées rigoureusement en lien avec les réalités sociales de leurs lieux d'implantation.
- En finir avec les suspensions préventives de droit et les sanctions humiliantes, notamment très fréquentes en PACA, qui constituent autant de facteurs de non-recours et plongent des familles entières dans la pauvreté. Par extension, constituer un Revenu Minimum Garanti en un socle inaliénable.
- Revaloriser significativement les minima sociaux, porter au moins à 40 % du revenu médian, seuil de grande pauvreté, le montant d'un Revenu minimum garanti pour permettre aux personnes les plus précarisées de subvenir aux besoins de base et de mener une vie digne et décence, ce qui n'est pas le cas du RSA actuel.
- Face aux manquements de la Garantie Jeune et aux discriminations du « RSA jeune », garantir un revenu minimum aux jeunes majeurs de moins de 25 ans et à tous les étrangers en situation régulière, deux catégories de personnes particulièrement touchées par la pauvreté, et encore plus touchées par la crise.
- Permettre aux personnes étrangères en situation irrégulière de pouvoir travailler de manière déclarée sur le territoire français ce qui nécessite que le dispositif des demandes de régularisation par le travail au cas par cas soit effectivement mis en œuvre et les demandes traitées en préfecture.

#### **Préconisation 4**

#### **Améliorer la prise en compte des problématiques d'accès à la santé somatique et mentale**

Les préconisations du premier rapport ALERTE PACA, "Ultra-précariat en région PACA", restent d'actualité telles que les articulations : a) ville-hôpital pour ancrer les personnes dans un parcours de santé et permettre une offre de soins aux plus proches des besoins, b) santé somatique et santé mentale en s'appuyant sur des unités de soins préexistantes. Plus précisément, il est important de :

- Donner la parole aux personnes accompagnées - démocratie sanitaire - et faciliter l'accès et l'accompagnement dans les instances de coordination et d'échanges sur l'accès à la santé

avec une implication des personnes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent.

- Démocratiser l'accès aux services grâce à l'ouverture et l'accueil physique des publics, l'accès généralisé à l'interprétariat et la lutte contre les discriminations.
- Adapter les réponses aux besoins spécifiques des primo-arrivants et plus globalement éviter les réponses en silos, en favorisant l'accompagnement global des situations par des équipes pluridisciplinaires.
- Innover dans la création et la structuration de dispositifs d'hébergement pour des personnes ayant des problématiques de santé. Augmenter le nombre de structures dédiées déjà existantes telles que les lits halte soins santé.
- Renforcer les équipes d'aller-vers pluridisciplinaires (prévention, accès aux droits et accès aux soins y compris en santé mentale) dans les postures de médiation en santé et donc d'articulation avec les structures de droit commun (Médecine de ville, hôpital, structures d'accès aux droits...), entérinées par le Ségur de la santé. Il s'agira dorénavant d'inscrire ces actions dans la durée, d'assurer le respect du cadre de la médiation en santé et de garantir la disponibilité de réponses en termes d'offre de santé.
- Rendre le vaccin effectivement accessible à tous, en renforçant l'accessibilité de l'ensemble de la population - personnes précaires comprises - aux dispositifs de santé.

## **Préconisation 5**

### **Assurer une politique de logement digne et suffisante**

- Relancer massivement la production de logements très sociaux (PLAI et PLAI-A) notamment dans les communes carencées SRU.
- Mettre en place une vraie stratégie concertée de lutte contre l'habitat indigne.
- Mettre en place une stratégie de résorption des bidonvilles.
- Amplifier la mobilisation du parc privé à vocation sociale.
- Mettre en œuvre rapidement le logement d'abord y compris pour les ménages à la situation administrative complexe.
- Mettre en place l'encadrement des loyers.

## **Préconisation 6**

### **Pour un accès digne à une alimentation saine, durable et de qualité pour tous**

- Multiplier les analyses de besoins et profils de personnes en situation d'insécurité alimentaire, levier premier à la conception de réponses adaptées et efficientes.
- S'assurer que les politiques publiques permettent un accès digne et sûr à une alimentation saine, durable et de qualité pour tous, notamment via un renforcement des politiques de protection sociale (revalorisation des minima sociaux, extension de la couverture des aides et limitation du non recours, sécurité sociale de l'alimentation, revenu universel, etc.).
- Dissocier les politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et les politiques de lutte contre la précarité alimentaire, l'objet des premières devant être de lutter contre la surproduction.

- Préférer des financements pérennes de projets d'accès digne et durable à l'alimentation aux appels à projets, via la création d'un fonds de lutte contre la précarité alimentaire, et revoir le système d'habilitation afin de rendre le système de financement plus inclusif (loi LMAP [44]).
- Coordonner de manière locale les services et dispositifs d'accès à l'alimentation, entre acteurs de l'accès à l'alimentation institutionnels, sociaux et associatifs ; afin d'améliorer l'identification des publics non-couverts, le référencement interservices et maximiser l'impact des réponses grâce à des stratégies co-définies de couverture des besoins.
- Maintenir et renforcer les dispositifs d'urgence : diversifier les sources d'approvisionnement (circuit courts, groupements d'achats) ; articuler les modalités (épiceries mobile, transfert monétaires, cuisine partagées, restaurant social, etc.) ; intégrer l'accès aux droits (informations inclusives et orientations des publics).

## **Préconisation 7**

### **Assurer une véritable inclusion numérique**

- Faire de l'inclusion numérique un levier d'action contre le non-recours et un outil d'accès aux droits. Simplifier et limiter davantage le nombre de documents nécessaires aux démarches, supprimer la redondance des démarches en favorisant le cas échéant le couplage des prestations et le principe du « *dites-nous le une fois* » et en conservant, pour toute démarche, la possibilité de renseigner des dossiers papier.
- Faciliter l'équipement et l'accès aux réseaux d'une part en garantissant l'accès au numérique en déployant des espaces collectifs dédiés et garantir un accès individuel et libre au numérique en réduisant les coûts pour les plus précaires d'autre part, ce qui pourrait passer par la mise en œuvre d'une tarification sociale.
- Permettre à tous les étudiants, lycéens, collégiens qui en ont la nécessité, de pouvoir effectivement et systématiquement bénéficier d'un ordinateur personnel.
- Assurer et renforcer une médiation humaine durable et de proximité dans le cadre d'une véritable politique publique pour les personnes les plus éloignées de l'informatique et ayant des difficultés d'usage et de compréhension des démarches en ligne passant notamment par le maintien et l'ouverture de nouveaux guichets physiques adaptés aux difficultés des publics rencontrés.
- Mettre en place des dispositifs de formation et d'information humains et en ligne adaptés à destination de ceux qui en ont le plus besoin mais également des services et des acteurs de l'action publique.

## **Préconisation 8**

### **Favoriser une société qui inclut la jeunesse**

- Permettre aux 18-25 ans d'accéder à un revenu minimum suffisant. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'aide financière adaptée pour les 18-25 ans, qui sont tributaires d'emplois peu rémunérés et des ressources de leurs proches. Or, avec la crise, ces deux ressources ont diminué. La création d'un revenu minimum pour les 18-25 ans leur permettrait une meilleure insertion professionnelle, dans les études et dans le logement.

- Revoir les critères d'attribution des bourses universitaires. Les critères actuels des bourses universitaires ne prennent pas en compte la situation des « nouveaux précaires » alors que la situation était déjà difficile. Il serait nécessaire de l'ouvrir davantage aux étudiants étrangers ainsi qu'aux étudiants qui ne peuvent bénéficier de la solidarité de leurs parents/proches.
- Revaloriser les APL afin de contribuer à résoudre la problématique du logement chez les jeunes.
- Mettre en place un comité technique régional santé des étudiants. Composé de professionnels du champ de la santé et du social, du monde étudiant, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Région, ce groupe pourrait renforcer le lien entre les différents acteurs, permettre un état des lieux sur différentes thématiques (droits à la santé, information à la santé, prise en charge des problèmes de santé mentale), et être force de proposition sur les dispositifs à mettre en place.
- Soutenir de façon ciblée les familles monoparentales et les quartiers défavorisés afin de favoriser le bien-être des enfants et adolescents.
- Développer l'accès aux activités périscolaires (activités ludiques, aides aux devoirs...), ludothèques et bibliothèques afin de lutter contre le sentiment d'isolement des enfants et adolescents, et le décrochage scolaire.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce rapport témoigne de la complexité des formes de pauvreté. Les monographies mettent aussi en exergue la vivacité et la force que mobilisent les personnes concernées pour faire face à la crise et à leurs difficultés. Parfois plusieurs semaines voire plusieurs mois se passent avant qu'elles n'osent pousser la porte d'un accueil d'une de nos associations. Ces témoignages reflètent le vécu de personnes d'origines, d'âges et aux parcours différents ; une population dans sa diversité. Pourtant, les dispositifs pensés et mis en œuvre pour éviter le déclassement s'avèrent parfois insuffisants, parfois inadaptés, voire passent sous silence la complexité de leur vécu. Ces personnes témoignent d'une dépossession de leur capacité d'agir, du sentiment d'humiliation provoqué par la situation de pauvreté et d'exclusion ou par les dispositifs qui les restreignent.

Dans les parcours décrits, les formes de pauvreté s'entretiennent, se mêlent, voire se renforcent. Lorsque les personnes sont déjà fragilisées par des trajectoires de vies complexes (isolement, problématiques de santé, d'emploi, de logement, etc.), un changement, même subtil, remet en cause un équilibre de vie déjà précaire. Un problème de santé sans couverture sociale adéquate, des contrôles abusifs qui empêchent de chercher du travail, un RSA qui tarde à être versé, etc. Les monographies ont été réalisées auprès de personnes dont la situation est régulière ou irrégulière ; de fait, elles rencontrent des difficultés communes. Toutefois, les personnes en situation irrégulière, du fait de leur statut, de la conditionnalité d'accès à certains services, de la discrimination vécue ou perçue, du manque d'accès à l'information, etc. s'avèrent *de facto* d'autant plus exposées à ces formes de pauvreté qui s'accumulent.

Comprendre les pauvretés grâce à des analyses contextuelles, implantées dans une réalité locale, permet de penser des solutions très opérationnelles, qui intègrent la parole de celles et ceux qui vivent la pauvreté. C'est ce que nos associations appellent de leurs vœux avec la naissance d'un Observatoire des Grandes Pauvretés. Pour être en mesure d'appréhender des signaux faibles, de repérer des régularités et de contribuer à adapter les réponses, celui-ci doit néanmoins nécessairement s'inscrire dans le cadre de réformes structurelles profondes qui auraient pour ambition de lutter efficacement contre la pauvreté et qui s'appuieraient sur le pouvoir d'agir des personnes reconnues en précarité. À cet égard, l'aspect local de nos constats rejoignent les positions nationales de nos associations.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Voir à ce titre les récents rapports de FORS-Recherche Sociale et le rapport du CNLE, *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020/ printemps 2021*, 2021, 94 p.
- [2] Brodiez-Dolino A., 2021, « Pauvretés durables, pauvretés nouvelles : les conséquences sociales de la crise vue des associations » in : N. Duvoux et M. Lelièvre (dir.), *Rapport au premier ministre du CNLE. La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020/ printemps 2021*.
- [3] INSEE, 2017, Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°53.
- [4] INSEE, 2021, *Tableau de bord de la conjoncture*, Chiffres clés.
- [5] Banque de France, 2020, Le surendettement des ménages. Enquête typologique 2019. Dettes locatives dans les dossiers de surendettement.
- [6] DREES, 2021, Suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire - Édition de mai 2021.
- [7] DREETS, 2021, Note de conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°1, 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.
- [8] Sondage Ipsos pour la Fondation Abbé Pierre, janvier 2021, Perception du mal-logement. Quel impact de la crise du Covid-19 sur le logement ?
- [9] Blavier P., 2021, « Cadrages quantitatifs. Les déterminants de l'entrée dans la pauvreté monétaire dans la France contemporaine: par la rupture professionnelle surtout », in : N. Duvoux et M. Lelièvre (dir.), *Rapport au premier ministre du CNLE. La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020/ printemps 2021*.
- [10] Odenore, Secours Catholique, 2021, Non-recours : non-recours une dette sociale qui nous oblige. Combien n'ont pas accès aux droits et aux prestations sociales et pourquoi.
- [11] Warin P. (dir.), 2019, *Agir contre le non recours. Scènes et enjeux politiques*, Presses Universitaires de Grenoble.
- [12] Gonzales L., Nauze-Fichet E., 2020, « Le non-recours aux prestations sociales. Mises en perspective et données disponibles », *Dossiers de la DREES*, n°57, p.10.
- [13] Odenore, Secours Catholique, 2021, Non-recours : non-recours une dette sociale qui nous oblige. Combien n'ont pas accès aux droits et aux prestations sociales et pourquoi.
- [14] *Ibid.*

- [15] Action Contre la Faim, 2020, Enquête exploratoire multisectorielle. Grand Centre et Nord de Marseille Novembre - Décembre 2020.
- [16] Aequitaz, Secours Catholique, 2020, Sans Contreparties. Pour un revenu minimum garanti.
- [17] Des constats dénoncés depuis de nombreuses années dans des rapports tels que ceux de l'Observatoire de l'accès aux droits et aux soins publié chaque année par Médecins du Monde, les rapports d'activités de structures telles que le Comède, ainsi que les diagnostics du programme régional d'accès à la prévention et aux soins (Praps).
- [18] Odenore, Assurance Maladie, en partenariat avec le Laboratoire HP2 et la société VizGer, 2020, *Renoncer à se soigner pendant le confinement*, rapport.
- [19] Médecins du Monde Nice, Délégation PACA, *Rapport annuel 2020*.
- [20] Voir à ce sujet notamment *CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19*, le *Rapport RETEX COVID-19 : retours d'expériences de la crise Covid-19 dans le secteur de la santé mentale*.
- [21] Passant de 2,6 millions à 5,5 millions d'après le Rapport d'information du sénat n°34, session ordinaire de 2018-2019.
- [22] Escudié J.-N., 2021, « Le Gouvernement travaille à un plan pour les 7 millions de personnes en précarité alimentaire », *Banque des territoires - Localtis*, [en ligne].
- [23] Savarit-Lebrère, 12 novembre 2020, « Huit millions de français ont besoin de l'aide alimentaire pour vivre », *Libération* [en ligne].
- [24] Action Contre la Faim, 2020, Enquête exploratoire multisectorielle. Grand Centre et Nord de Marseille Novembre - Décembre 2020.
- [25] EAPN France et FIAN France, 2018, Questions guides pour le rapport de synthèse de la société civile. Le droit à l'alimentation en France.
- [26] Grange D., Castebon K. et al., 2013, Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005.
- [27] L'insalubrité est une notion encadrée par le code de la santé publique, le saturnisme bien connu pour ses effets délétères sur la santé notamment des plus jeunes, de nombreuses normes des logements sont encadrés par les règlements sanitaires départementaux et depuis au moins le « Un Chez soi d'abord » ont bien établi les liens avec la santé mentale.
- [28] Observatoire régional de la Santé Provence-Alpes-Côte D'Azur, 2020, *Santé et conditions de vie des étudiants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*.

- [29] Vandendorren S., Khrirredine I. et al., 2021, « Premiers résultats des facteurs associés à la résilience et à la santé mentale des enfants et des adolescents (9-18 ans) lors du premier confinement lié à la Covid-19 en France », *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*.
- [30] DARES, 2020, « Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des missions locales ».
- [31] INJEP, 2021, « Expérience des confinements par les adolescents ruraux », *Analyse et Synthèses*, n° 47.
- [32] Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte D'Azur, 2020, *Santé et conditions de vie des étudiants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*.
- [33] INSEE, 2018, Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2016.
- [34] FAGE-IPSOS, 2020, Les jeunes face à la crise : il est temps d'agir !
- [35] Le gouvernement travaille à un plan pour les 7 millions de personnes en précarité alimentaire, Localitis - Banque des territoires, 23 mars 2021.
- [36] Co'p1 – Solidarités Etudiantes, 2021, Enquête sur les étudiantes et étudiants bénéficiaires de colis alimentaires – enquête 2020/2021.
- [37] Kiyindou A., 2009, « Introduction : réduire la fracture numérique, une question de justice sociale ? », *Les Cahiers du numérique*, 5, 1, pp. 11-7.
- [38] Lucas J-F., 2020, *La Covid-19, accélératrice et amplificatrice des fractures numériques*, Sciences Po. Chaire Digital, Gouvernance et souveraineté.
- [39] Guillaume G., 2019, « Fracture numérique, fracture sociale », *Revue Projet*, vol. 371, 4, pp. 33-36.
- [40] Granjon F., 2011, « Fracture numérique », *Communications*, vol. 88, no. 1, pp. 67-74.
- [41] IPSOS-FAGE, 2020, Les jeunes face à la crise : l'urgence d'agir. Enquête auprès des 18-25 ans.
- [42] Emmaüs Connect, 2017, Les connexions solidaires d'Emmaüs Connect : de l'enquête anthropologique aux interfaces inclusives, Les Presses de l'enssib, p. 29.
- [43] Emmaüs Connect, 2017, Les connexions solidaires d'Emmaüs Connect : de l'enquête anthropologique aux interfaces inclusives, Les Presses de l'enssib.
- [44] Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.



# COLLECTIF ALERTE PACA



## LES SOUTIENS DU RAPPORT



### Contacts :

**Laurent Ciarabelli** - Secours Catholique  
[laurent.ciarabelli@secours-catholique.org](mailto:laurent.ciarabelli@secours-catholique.org)

**Géraldine Meyer** - URIOPSS PACA et Corse  
 Coordination du collectif ALERTE PACA  
[g.meyer@uriopss-pacac.fr](mailto:g.meyer@uriopss-pacac.fr)